

BIN FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Cette fiche de données de sécurité : " ...

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les Produits Dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD)

Date d'émission 20-nov.-2023 Date de révision 20-nov.-2023 Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Bentazon 480

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit PMRA Reg. No.: 34988

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette du produit

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

Courriel regulatory@farmersbusinessnetwork.com

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas

d'urgence

No de téléphone de Chemtrec :+1 703 527-3887 (International) ou 1 800 424-9300

(Amérique du Nord)

Urgences sanitaires 24/7: appelez le 800 858-7378 (National Pesticide Information Center -

centre national d'information sur les pesticides)

2. Identification des dangers

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

Autres renseignements

Peut être nocif en cas d'ingestion. Provoque une légère irritation cutanée.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids		Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Bentazone	25057-89-0	40 - 50	-	
Alcools, de C12 à C16, éthoxylés	68551-12-2	1 - 5	-	
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	0.5 - < 1	_	

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation

évolue et persiste.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la

peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Équipement de protection

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de

individuelle pour les intervenants en protection individuelle (voir la section 8).

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut causer une rougeur et un larmoiement

des yeux. Sensation de brûlure. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une

irritation.

Effets d'une exposition Peut causer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies

congénitales, des fausses couches ou la stérilité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des

symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Poudre chimique sèche, CO2, mousse antialcool ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact

avec la peau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun. Sensibilité à la décharge Aucun.

électrostatique

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **et précautions spéciales pour les** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. **pompiers**

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation

adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux,

déversements/fuites.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des

contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	CEV: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
1310-73-2				

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m ³			

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m ³			

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

des yeux/du visage.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physiqueAucun renseignement disponibleCouleurAucun renseignement disponibleOdeurAucun renseignement disponibleSeuil olfactifAucun renseignement disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

pHAucune donnée disponiblePoint de fusion / point deAucune donnée disponible

congélation

Congelation

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition

Point d'éclair
Taux d'évaporation

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Pression de vapeur Densité de vapeur relative

Densité relative Solubilité dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Autres renseignements

Propriétés explosives
Propriétés comburantes
Point de ramollissement
Masse moléculaire

Numéro de FS UL-GCS-272

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Teneur en COV

Masse volumique du liquide Masse volumique apparente

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Matières incompatibles.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (sur la base des composants). Peut causer une

rougeur, une démangeaison et une douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. (sur la base des composants). Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Provoque une légère irritation cutanée.

IngestionAucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Une

ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la

diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut causer une rougeur et un larmoiement

des yeux. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

<u>Toxicité aiguë</u> .

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale) > 2,000 mg/kg **ETAmél (cutané)** > 5,000 mg/kg

Renseignements sur les

composants

	Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Γ	Bentazone	= 1100 mg/kg (Rat)	= 2500 mg/kg (Rat)	= 5100 mg/m ³ (Rat) 4 h
	25057-89-0			
Ī	Hydroxyde de sodium	= 325 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	-
	1310-73-2			

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une légère

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une

sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Susceptible de nuire

à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétéeAucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		microorganismes	
Hydroxyde de sodium	-	LC50: =45.4mg/L (96h,	-	-
1310-73-2		Oncorhynchus mykiss)		

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD Non réglementé

<u>IATA</u> Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers - Risques pour la santé 2Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT: Toxicité pour certains organes

cibles

ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale 50

DL50: Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation de la peau

** Désignation de danger + Sensibilisants

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 20-nov.-2023

Date de révision 20-nov.-2023

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique